### Equipement Foyer de jeunes travailleurs

#### La convention de financement

La convention d'objectifs et de financement de prestation de service est un formulaire simplifié destiné à tous les gestionnaires et/ou porteurs de projet (les associations, les collectivités et les représentants du secteur marchand) désireux d'obtenir une aide financière et technique de la part de la Caf. Elle concerne les demandes de financement du fonctionnement de l'équipement.

Pour obtenir une aide financière de la Caf, il faut :

Une convention type et ses annexes

Des pièces justificatives Partenaire

Des pièces justificatives Equipement



## Je demande pour la 1ère fois, une convention de financement de prestation de service pour mon équipement FJT, je dois fournir :

- L'autorisation d'ouverture délivrée par l'autorité compétente.
- Le cas échéant, la convention signée entre le partenaire prescripteur et le gestionnaire du Fit.
  - Le projet socio-éducatif accompagné d'un schéma d'évaluation.
  - l'organigramme prévisionnel du personnel avec fiches de fonction.
  - les copies des diplômes des personnels socio-éducatifs
- Le tableau des salaires prévisionnels (de la 1ère année) pour les fonctions socio-éducative et direction.
  - Le buget prévisionnel de la première année de convention.

### Je renouvelle ma convention de prestation pour mon équipement FJT, je dois fournir :

- Une attestation de non changement du justificatif d'autorisation d'ouverture ou l'autorisation d'ouverture délivrée par l'autorité compétente.
- Le cas échéant, la convention signée entre le partenaire prescripteur et le gestionnaire du Fjt.
  - Le projet socio-éducatif accompagné d'un schéma d'évaluation.
- Les modifications intervenues depuis la dernière convention sur l'organigramme du personnel (copie des diplômes des nouveaux intervenants) ou une attestation de non changement.





### La convention d'objectifs et de financement.

La convention constitue les engagements réciproques entre vous et la Caf durant toute la durée du contrat. Pour le partenaire, elle est une assurance de l'engagement du soutien de la Caf sur la nature et durée de son soutien. Pour la Caf, elle formalise les attendus sur la mise en œuvre des objectifs, le respect des règles et des échéances.

Cette convention d'objectifs et de financement est signée après avoir reçu toutes les pièces justificatives nécessaires à la validation des conditions d'octroi de la prestation.

En résumé, pour obtenir une aide financière de la Caf, il faut :

Une convention (le cas échéant ses annexes)

Des pièces justificatives Partenaire

Des pièces justificatives Equipement

# Mon association signe pour la 1ère fois une convention de financement avec la Caf, quelles pièces justificatives dois je fournir ?



- Un justificatif de votre numéro de siren/siret

- Les derniers statuts en vigueur

- La liste des membres du conseil d'administration et du bureau datée et signée

- Un relevé d'identité bancaire

- La délibération du conseil d'administration autorisant le contractant à signer. si votre association existait en N-1 :

- Un compte de résultat et bilan (ou éléments de bilan) relatif à l'année précédant la demande

- Une attestation précisant que la structure n'a pas déposé le bilan, ne fait pas l'objet d'une mesure de redressement judiciaire ou n'est pas en liquidation judiciaire.

- Une attestation de vigilance Urssaf datée de moins de 6 mois

# Mon association renouvelle sa convention de financement avec la Caf, quelles pièces justificatives dois je fournir ?

### J'adresse les pièces suivantes actualisées

- Un récépissé de déclaration de mon association en préfecture
- Un justificatif de votre numéro de siren/siret

- Les derniers statuts en vigueur

- La liste des membres du conseil d'administration et du bureau datée et signée

- Un relevé d'identité bancaire

- Une attestation de vigilance Urssaf datée de moins de 6 mois

#### A retenir :

En cours de convention, tout changement relatif à ma situation doit être signalée à la Caf, et les pièces justificatives mises à jour.

